

-4. JAN. 1993

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 1992

PROCES-VERBAL

Le Vendredi 30 octobre 1992 à 14 heures 30,

Au siège social sis 6/8 route de Versailles à SAINT REMY LES
CHEVREUSE, Yvelines.

Les actionnaires de la société A.A. SA au capital de 1.082.750 F,
ont été réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du
Conseil d'Administration par lettre recommandée en date du 15 octobre
1992, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ - Rapport du Conseil d'Administration,
- 2°/ - Nominations d'administrateurs,
- 3°/ - Pouvoirs pour formalités,
- 4°/ - Questions diverses,

Il a été tenu une feuille de présence qui a été émargée par chacun
des actionnaires présents tant pour lui-même que, le cas échéant, pour le
compte de tout autre actionnaire dont il pouvait être mandataire en vertu
d'un pouvoir régulier.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, M. BULLIER
ouvre la séance, et appelle pour exercer les fonctions de scrutateurs les
2 plus forts actionnaires présents et acceptants savoir MM. PICAULT et
DUSSERT. Le Bureau ainsi constitué désigne Mme BULLIER comme secrétaire
puis vérifie la feuille de présence selon laquelle, le quorum du 1/4
nécessaire pour la validité de l'Assemblée est atteint, ce qui permet de
la déclarer régulière pour délibérer sur les questions de son ordre du
jour.

Après avoir déposé sur son bureau : un exemplaire des statuts de la
société, les registres des délibérations du Conseil et des Assemblées,
les récépissés des lettres de convocation des actionnaires et du
Commissaire aux comptes, le rapport du Conseil d'Administration, les
projets de résolutions, la note remplie par chacun des administrateurs
proposés, il excuse le Commissaire aux comptes M. DUCREST et indique que
depuis la convocation de l'Assemblée la société n'a reçu d'aucun des
actionnaires aucune demande d'inscription de projet de résolution à
l'ordre du jour de la réunion, qu'il ne lui a pas été réclamé de pouvoir,

demandé l'envoi de documents ou renseignements ni posé de question écrite. Il précise également que depuis la même date, les documents et renseignements prévus par la loi pour l'information des actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social ce dont l'Assemblée lui donne acte, chacun des actionnaires présents reconnaissant en tant que de besoin avoir pu user à sa satisfaction du droit d'information qu'il tient de la loi.

Passant à l'ordre du jour, le Président fait donner lecture du rapport du Conseil d'Administration, de la note des futurs administrateurs avant de donner la parole aux actionnaires qui la demandent dans le cadre de la discussion générale.

Cette discussion close, il est passé au vote des résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer administrateurs de la société pour une durée de 6 ans devant prendre fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1997 :

M. Victor HADIDA, né le 25 février 1951 au CAIRE (Egypte),
demeurant 52, rue Félix Faure à VIGNEUX S/ SEINE (91),
de nationalité française,

M. Jean-Pierre PICAULT, né le 24 décembre 1942 à PARIS (20°),
demeurant 2, Chemin de la Garenne à LA NORVILLE (91), de
nationalité française,

Mme Françoise LESOURD, née le 14 janvier 1948 à NEUILLY PLAISANCE
(93) demeurant 4 avenue Hoche à SAINT REMY LES CHEVREUSE, Yvelines,
de nationalité française,

M. Carlo ROSOLEN, né le 26 octobre 1945 à CIVIDALE, Italie,
demeurant Allée des Jardins à VAUHALLAN (91), de nationalité
italienne.

Elle prend acte de la déclaration faite par chacun d'eux selon laquelle il accepte les fonctions qui pourraient lui être ainsi confiées et ne fait l'objet d'aucune des interdictions, déchéances ou incompatibilités pouvant s'opposer à leur exercice régulier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire ou requérir toutes formalités utiles ou nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M DUSSERT et Mme BULLIER informent l'assemblée qu'ils sont démissionnaires des fonctions d'administrateurs qu'ils exerçaient jusqu'ici dans la société, ce dont il est pris acte avec le vote de la résolution suivante :

Troisième Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs à compter de ce jour donnée par M. DUSSERT et Mme BULLIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait, la séance est levée.

Ont signé :

Le Président, M. BULLIER

Un scrutateur, M. PICAULT

Un scrutateur, M. DUSSERT

La secrétaire, Mme BULLIER



-4. JAN. 1993

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 1992

Le mardi 3 novembre 1992 à 14 heures,

Les administrateurs de la société A.A. dont le siège est 6/8, route de Versailles à SAINT REMY LES CHEVREUSE ont été réunis sur la convocation du Président.

Sont présents : M. BULLIER, M. HADIDA, M. PICAULT, M. ROSOLEN, Mme LESOURD.

Le Conseil réunissant l'ensemble des administrateurs, M. BULLIER ouvre la séance et fait part de son intention de mettre un terme à ses fonctions de Président dès la fin de la présente réunion.

Il pose la question de savoir s'il y a un candidat à sa succession et personne ne se manifestant, M. HADIDA propose la candidature de M. PICAULT.

Ce dernier se déclarant d'accord, le Conseil à l'unanimité décide de nommer Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, M. Jean-Pierre PICAULT, né le 24 décembre 1942 à PARIS 20°, demeurant 2 Chemin de la Garenne à LA NORVILLE, Essonne, de nationalité française.

En cette qualité, M. PICAULT assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société, la représentera dans ses rapports avec les tiers et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

En tant que de besoin, il est précisé que la désignation de M. PICAULT comme Président du Conseil d'Administration ne fait pas échec au contrat de travail qui le lie à la société, lequel contrat se poursuivra sans aucune modification notamment de rémunération de ses fonctions techniques dans la société.

Cette décision prise, M. BULLIER indique au Conseil qu'il est démissionnaire de ses fonctions d'administrateur en sorte que le Conseil d'Administration de la société sera désormais constitué de :

- M. HADIDA
- M. PICAULT
- M. ROSOLEN
- Mme LESOURD

Avant de se retirer, M. BULLIER prend l'engagement de ne pas faire concurrence aux activités de la société, à l'exception de l'activité dite pneumatique que le Conseil l'autorise par contre et restrictivement à exercer, sans que de son côté la société lui fasse concurrence.

Ainsi délibéré et fait, la séance est levée.

Ont signé :

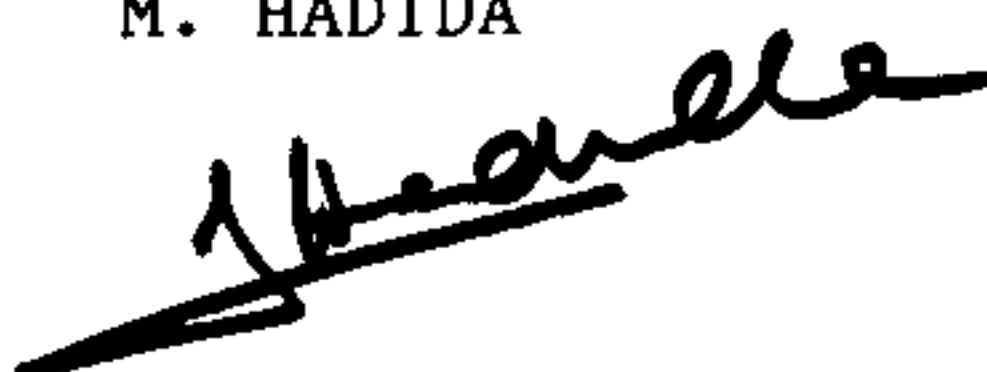
M. BULLIER

M. HADIDA

M. PICAULT

M. ROSOLEN

Mme LESOURD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'HADIDA', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ROSOLEN', written in a stylized, cursive manner.